

Département de la Dordogne
COMMUNE DE CHANTERAC

COMpte-RENDU DE SEANCE
Du 24 MARS 2010

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, MERIEN Jérôme, PETEYAS Marlène, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, JUGIE Roger, LAMY Hervé

ABSENTS EXCUSES : MARTIOL Philippe, LEHELLE Martine, CAULIER Yvon

SECRETARE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

LOTISEMENT COMMUNAL : Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le permis d'aménager qui est à l'instruction par les services de la DDE, ne sera accepté que si le débroussaillage est réalisé dans un rayon de 50 mètres autour de toutes les constructions et ce, afin d'assurer la sécurité incendie du massif forestier. Le géomètre, en charge de l'étude, présente trois solutions :

- rencontrer les propriétaires afin de signer une convention autorisant à débroussailler
- refaire complètement le projet
- proposer aux acquéreurs de monter un syndic pour engager un professionnel pour débroussailler.

Le Conseil Municipal décide d'opter pour la première solution.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : Le compte administratif 2009 est présenté au Conseil Municipal, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur JUGIE Roger.

Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal et présente un résultat de clôture de 12 290,34 €.

Le compte administratif concernant le budget annexe de l'assainissement 2009 est également présenté au Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité avec un résultat de clôture de 3 502,46 €.

En ce qui concerne le compte administratif du budget annexe du lotissement, il a été aussi présenté au Conseil Municipal et adopté à l'unanimité. Il présente un résultat de clôture de 11 009,75 €.

COMPTE DE GESTION 2009 : Le compte de gestion 2009 de Monsieur le Receveur Municipal est également approuvé par le Conseil Municipal, ainsi que ceux concernant le budget annexe de l'assainissement et du lotissement.

VOTE DES QUATRE TAXES : Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux de l'année dernière et adopte les quatre taux suivants pour l'année 2009 :

- Taxe d'habitation : 7.58 %
- Taxe foncière (bâti) : 15.59 %
- Taxe foncière (non bâti) : 61.35 %
- Taxe professionnelle : 11.86 %

DIVERS : Néants